Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260318-CCAS20260305-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S de PLOUASNE

Membres en exercice : 13

L'an deux mil vingt-six le onze mars à dix-huit heures, le CCAS de la commune de PLOUASNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne GESFEROIS, Vice-Présidente du Conseil d'Administration.

Présents : 11

PRESENTS : M. DAUGAN Mmes ABERT. GESFEROIS. HOUITTE. ROUSSELLE. MOMEUX. PAMART. RAMARD. DENOUAL. PRECHOUX. M. GALLAIS. HAMONET. PIEL.

Votants : 12

ABSENTS EXCUSES :
Claire PRECHOUX (Pouvoir donné à Corinne GESFEROIS)
Ludivine ROUSSELLE

Date de la convocation :
Le 05/03/2026

Huguette RAMARD est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°05-03-2026 : Validation du menu et des tarifs pour le repas du CCAS

Corinne GESFEROIS informe les membres du Conseil d'Administration que le repas annuel du CCAS se tiendra le 25 avril 2026.

L'atelier 11 a proposé un menu à 31€.

- Apéritif et réductions
- Mousseline de Merlu
- Cuisse de canette
- Duo de fromage
- Paris Brest
- Café ou thé
- Boissons

Après présentation du devis du traiteur, le choix du menu a été décidé et après délibération les tarifs seront de :

- 9 € pour les plouasnais de 65 ans et plus et les membres du CCAS
- 31 € pour les accompagnants

Le reste sera à charge du CCAS, soit 22 €.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260318-CCAS20260305-DE

Corinne GESFEROIS informe que le places seront à réserver auprès de l'accueil de la mairie du 30/03/2026 au 18/04/2026.

Le Conseil d'Administration propose que le CCAS offre, à la doyenne et au doyen présents dans la salle, un panier garni provenant du Marais Fertile et un bouquet de fleurs d'un montant de 35€ provenant des Joyeux Lupins à Mme NEVEU, doyenne de Plouasne, résidant à l'EHPAD d'Évran.

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** la participation demandée comme susmentionnée,
- **INDIQUE** que des plateaux seront portés aux personnes concernées qui ne peuvent pas se déplacer,
- **DECIDE** d'offrir à la doyenne et au doyen un panier garni provenant du Marais Fertile et un bouquet de fleurs d'un montant de 35€ provenant des Joyeux Lupins à Mme NEVEU, doyenne de Plouasne, résidant à l'EHPAD d'Évran.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le : 13/03/2026
Publié ou Notifié le : 13/03/2026

Michel DAUGAN
Président du Conseil d'Administration

Huguette RAMARD
Secrétaire de Séance